

dits de leurs fonctions jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Majesté d'en ordonner autrement.

D'autres Arrêts de moindre conséquence sont encore sortis du Conseil d'Etat, mais qui intéressant peu l'étranger, nous les passons sous silence. Et de ces Arrêts frappans des Parlemens, il n'en paroît plus, du moins il n'y en a aucun qui se présente à rapporter pour ce mois-ci, ni Remontrances nouvelles au Roi sur les Edits & la Déclaration enrégistrés au dernier Lit de Justice, depuis que Sa Majesté, dans sa réponse finale à ces Cours de Justice, leur a fait entendre que mettant toute sa satisfaction à gouverner ses Sujets en Pere, Elle s'est déterminée aussi à traiter en Maître ceux qui abuseroient de ses bontés.

Cependant le Roi voulant bien donner ses attentions à la réclamation de la plûpart de ses Parlemens contre les nouveaux Edits ; paroît déterminé à mander en Cour deux Députés de chacun, pour avoir en quelque maniere par cette voye un avis motivé de toute la Nation, & les entendre sur le Plan de Finance proposé dans l'Ecrit intitulé *Richesse de l'Etat*, ou du moins sur tel autre Plan qui en simplifiant la perception des Impôts, la rende moins onéreuse au Peuple.

Par la guerre finie dans l'année que nous finissons, & conséquemment la Paix heureusement rendüe au Royaume & à l'Europe entière, toutes les branches du Commerce François reprennent vigueur, la Marine du Royaume se remet sur un pied respectable, comme on l'a déjà marqué dans un de nos Journaux précédens, & les affaires des Parlemens vis-à-vis du Trône devant se remettre par l'autorité suprême, nous espé-

rons,